



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de transmission de la convocation 12 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le vingt six du mois de février le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale		X	Stéphane COURPOTIN
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Angélique DAVEAU a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE MER ÉCOLE DE MARGON (délibération n° 26-26/02/2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enseignant de la classe de CM1-CM2 de Margon a le projet de partir en classe de mer du 03 au 13 mars 2026 en centre d'hébergement à Notre dame de Monts.

Le coût total de cette classe de mer s'élève à 13 492.96 € pour les 26 enfants concernés, l'école sollicite une subvention de 5 014.88 € à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité (4 absentions Angélique DAVEAU, Sylvie CHERON, Aline VAUDRON, Véronique HOCHEDÉ - 2 contre Philippe RUHLMANN, Mégane HAYE GANET) d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 014 € pour la classe de mer 2026 de l'école de Margon

La secrétaire,
Angélique DAVEAU

Le Maire, Stéphane COURPOTIN

